



Mairie de
Nanterre

Confiné.e.s... Pas en congés !

Pour le reliquat des congés 2019 :

Il appartient à chaque agent de demander à ce que ses congés ne soient pas maintenus et aux responsables hiérarchiques de prendre en compte la réalité de celles et ceux qui font vivre le service public, d'être à l'écoute de leur demande et d'examiner les situations au cas par cas.

A propos des 6/10 jours de congés "imposés ou pas... etc" :

Nous demandons à la municipalité de se baser sur le principe de la libre administration des CT pour ne pas appliquer les mesures portant atteinte au Droit du Travail adoptées dans la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 :

- Ne pas imposer ou modifier les dates d'une partie des congés payés dans la limite de 6 jours ouvrables
- Ne pas imposer ou modifier unilatéralement les dates des RTT et CET
- Ne pas déroger aux règles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical

A propos du Travail à Distance qui ne générerait pas de RTT :

L'agent qui télé-travaille est soumis au même volume horaire que lorsqu'il se rend dans sa collectivité. Quand on sait qu'un des principaux soucis de ce mode d'activité (en dehors de l'isolement et des Troubles Musculo-Squelettiques), c'est justement que le temps de travail peut facilement augmenter... Affirmer que "seuls les agents **réellement mobilisés** (?) sur le terrain" seraient susceptibles de générer des RTT nous semble totalement contradictoire avec la préconisation qui, depuis le 16 mars, considère le télétravail comme modalité d'organisation du travail de droit commun.

Le Télétravail n'est pas une solution miracle !!!

En l'absence d'un accord qui l'encadre, nous remarquons que beaucoup y ont recours sous forme de "télétravail gris"... **ATTENTION ! DANGER !!!**

Avril 2020

<https://cgtmairienanterre.blogspot.com>

06 07 58 36 21

BULLETIN DE SYNDICALISATION :

Je souhaite : ☐ prendre contact ☐ me syndiquer ☐ participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Direction/service :

Catégorie professionnelle : ☐ A, ☐ B, ☐ C

Téléphone : Email :

Syndicats CGT O/E-UFICT – Hôtel de ville – Tour A 16e étage – L'actualité CGT des services publics

<http://www.spterritoriaux.cgt.fr/> - <https://www.facebook.com/UfictCgtNanterre/>